

Une contamination, au jour le jour

Flers : silence, accident à l'hôpital

Deux ans avant son overdose au mercure, Christian Poix grimpeait allégrement l'Alpe-d'Huez à vélo. A présent, même les collines de son coin de l'Orne lui sont inaccessibles. A 46 ans, il lui faut deux heures d'échauffement au réveil pour calmer ses tremblements, son équilibre reste précaire et gravir une échelle lui provoque un vertige carabiné. On vient de lui découvrir une perte d'audition de 30 %. Trois fois rien à côté des troubles du sommeil qui persistent, de l'irritabilité devenue chronique, des migraines et des douleurs musculaires. Lancinante aussi, cette impression d'avoir la tête coincée dans un étai...

Bon ouvrier affecté aux cuisines de l'hôpital Jacques-Monod de Flers depuis 1983, Christian Poix décroche une affectation aux ateliers techniques en 1991, où il fait des travaux d'électricité et d'entretien de petits matériels : lits, fauteuils roulants. Régulièrement, il répare les tensiomètres muraux à mercure, souvent défectueux : peu à peu, des particules de mercure tachent la colonne de verre et les graduations sont illisibles pour les infirmières. Or le renvoi pour réparation au fabricant coûte cher, et quelqu'un, à un moment donné, a décidé de faire la maintenance en interne. C'est Poix qui s'en charge : « Je les manipulais à mains nues, après avoir ôté mon alliance parce que or et mercure font mauvais ménage, je les ouvrais, les vidais, nettoisais la colonne à l'alcool à brûler, puis j'introduisais une ficelle goupillon pour détacher les dépôts. Ensuite, j'envoyais un peu d'air comprimé pour dégager les goutelettes d'al-

cool : du bricolage, mais qui donnait du travail propre. » Aucune des conditions édictées par le code du travail, port de masque et de gants, ventilation des locaux, visite médicale régulière n'est appliquée. A chaque opération, l'ouvrier respire les vapeurs de mercure, ultratoxiques à la différence du métal à l'état liquide. Sans savoir pourquoi, il est devenu sujet à de violents maux de tête, aux sautes d'humeur et aigreurs. Le 6 mars 1995, au retour de vacances, cinq appareils l'attendent pour révision. Il s'y met dare-dare, et l'accident, l'overdose, se produit : « C'était comme si je venais de vider une bouteille de whisky, j'étais complètement perdu, victime d'une sévère diarrhée ». Le 13 mars, des analyses confirment une intoxication aiguë : l'organisme de Poix renferme un taux de 150 microgrammes de mercure, contre 50 au maximum chez tout sujet exposé. Trente fois plus que le maximum toléré chez une personne non exposée.

Dès le 4 avril suivant, la commission de réforme de la DDASS, compétente, reconnaît la contamination au mercure et la maladie professionnelle. Un mal nommé hydrargyrisme. Logique. Mais, au mois d'octobre, revirement : la commission est plongée dans le doute, elle estime que l'état de Poix est « consolidé » (non susceptible d'aggravation) et qu'il s'agit d'un banal « accident de service ».

En juin 1995, des factures le prouvent, l'hôpital passe toujours commande de dose de mercure et des « encore à nettoyer » sont toujours en circulation. En juillet, Christian Poix est affecté à des tâches ▶

► d'électricien dans l'annexe, l'ancien hôpital Maubert. Un placard, dit-il. Pour éviter une contamination subversive des esprits ?

Le contexte conflictuel perdure, mais Poix est épaulé par son syndicat, la CFTC et la Fnath (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés) qui saisit l'inspection du travail de l'Orne. L'inspecteur – dans un courrier salé – se dit animé d'une « suspicion forte de défaut de mesures de prévention des risques d'hydrargyrisme et sécurité organisationnelle pour les travaux et interventions sur le matériel » et se fâche contre une lacune aggravée par « une volonté de masquage » ou « mise sous le tapis » des responsabilités de l'hôpital. Il réclame la saisine du comité d'hygiène (le CHSCT). De son côté, l'ouvrier en appelle à la Cram (l'assurance maladie) qui envoie un ingénieur demander des comptes et des moyens de prévention. L'hôpital s'y engage.

Christian Poix est affaibli et son médecin traitant obtient un mi-temps thérapeutique de trois mois. Fin 1995, la note administrative de l'agent hospitalier est bloquée... Robert Doucet, le directeur de l'hôpital, finit par faire machine arrière gageant qu'il soit « fait table rase du passé » : arrêter de raser tout le monde pour une stupide overdose de mercure ?

Nouvel incident le 26 septembre 1996. Le taux de mercure oscillant, son généraliste, méfiant, conseille à Christian Poix de « doubler » les prélèvements pour analyse : l'un confié à l'hôpital Monod, l'autre à un labo privé. Le tout est expédié par deux voies différentes vers un labo spécialisé de l'Oise, qui trouve deux résultats très différents, l'échantillon de l'hôpital ayant une basse teneur en mercure et le labo privé de Flers une teneur très supérieure. S'agit-il d'un faux grossier de l'hôpital pour minimiser l'intoxication ? C'est ce que craignent l'électricien et l'un des dirigeants de la CFTC parisienne, Jean-Marie Tauziède. Mauvaise manipulation à Jacques-Monod, conclut sobrement le labo de l'Oise.

« Ce qui est choquant, dans cette triste affaire, relève Jean-Marie Goussin, président de la Cram de Normandie, c'est, venant d'un hôpital, l'absence totale de précautions et de sécurité, et les sanctions systématiques infligées à Christian Poix. » « Si l'employeur appartenait au secteur privé, renchérit Marcel Poitvin, de la Fnath, il pourrait être condamné par un tri-

SA contre l'intoxication au mercure, a dû être hospitalisé dix fois pour des examens, dont cinq séjours pour subir des chélation (une sorte de chimiothérapie appliquée contre les métaux lourds) dont il ressort groggy. En mars 1997, la commission de réforme a imaginé de désigner un nouvel expert neurologue, mais après la vive réaction des spécialistes

Cependant, le malade, qui, fatigué, regrette de devoir mener deux combats de front, l'un contre le mercure et l'autre contre l'administration, ne peut espérer une « consolidation » avant le mois de mai prochain, aucune IPP (taux d'incapacité partielle permanente) et autre ATI, (allocation d'incapacité) ne peuvent être attribuées.

Selon Robert Doucet, que la curiosité de *l'Évènement* semble amuser, la maladie de Poix est « un problème entre lui et son médecin, à ne pas étaler sur la place publique ». « La direction, qui couvre toujours ses salariés, ignorait, plaide-t-il, que trois étages au-dessous on triturait du mercure dans les ateliers. Cela fait partie des initiatives que les gens croient bon de prendre à un moment donné... Apparemment, cet ouvrier a fait une fausse manœuvre. »

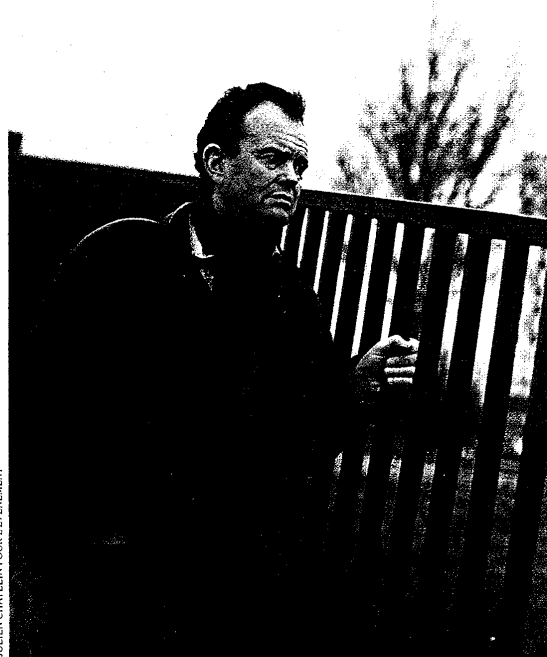
Quant au secrétariat d'Etat à la Santé, six mois après un rendez-vous « syndical » avec Claude Lavigne, conseiller de Kouchner, le dossier Poix a été retourné fin décembre, en urgence, sans un mot de sympathie ou d'information, sans une petite carte de visite.

« Nous n'avons pas trouvé d'éléments selon lesquels la situation de l'intéressé avait été altérée, et le reste n'est pas un schéma de cabinet [ministériel, NDLR]. » Aucune défaillance de la structure, aucune faute de la direction, assure le conseiller qui attribue à tort à celle-ci l'initiative des visites et des « enquêtes » de la Cram, de l'inspection du travail et du CHSCT. Guidé par une « stratégie syndicale », Christian Poix serait « quelqu'un d'assez gourmand ».

Fin 1998, sa note administrative a, de nouveau, été bloquée : dans l'appréciation, on conseille à Christian Poix d'« utiliser son intelligence » et de faire « un effort quant au temps imparti ». Sur présentation d'un certificat médical, qui souligne les difficultés de concentration dus à l'intoxication, la direction a encore une fois fait machine arrière. « J'ai perdu environ 40% de ma tonicité, dit l'intéressé, j'ai l'impression d'avoir vieilli très rapidement. » ■

ANNE-SOPHIE MARTIN

(L'évènement du 25 au 31 mars 1999)



JULIEN CHATELAIN POUR L'ÉVÈNEMENT

« J'ai été contaminé en 1991. Aujourd'hui, j'ai perdu 40 % de ma tonicité et j'ai l'impression d'avoir vieilli très très rapidement... »

bunal pour faute inexcusable, voire jeté en prison ! Là, l'hôpital c'est l'Etat, et la responsabilité reste introuvable ! »

La DDASS, elle, prend son temps, décide de nouvelles expertises : Poix sera examiné au CHU d'Angers, l'un de deux services spécialisés en France dans les maladies professionnelles liées aux métaux lourds. En deux ans, Christian Poix, traité avec du DM-

d'Angers, y a renoncé. Le même mois, la direction de Jacques-Monod exige les originaux des convocations au CHU d'Angers : l'affaire remonte jusqu'au maire qui siège au conseil d'administration ! Enfin, le 2 juillet 1997, après un psychodrame général et les protestations en pleine séance du généraliste de Poix, la DDASS décide de reconnaître un cas d'hydrargyrisme professionnel.